



# RÈGLEMENT MÉDIA

Ce document fixe l'ensemble des règles qui régissent l'activité des médias accrédités à l'occasion des évènements sur les différents circuits du Mans. Avant toute demande d'accréditation, **le demandeur doit lire ce règlement et en accepter le contenu**. Le service presse de l'Automobile Club de l'Ouest se réserve le droit de modifier ou refuser à tout moment une demande d'accréditation pour non-respect des différentes règles appliquées.

- 1. DEMANDE D'ACCREDITATION**
- 2. BRIEFING PHOTOGRAPHE ACCREDITE**
- 3. REMISE DE LA CHASUBLE**
- 4. SECURITE EN VOIES DE SERVICE**
- 5. USAGE DE DRONE**
- 6. VENTE DE PHOTOS/VIDEOS**
- 7. CONTACTS**

## **1. DEMANDE D'ACCREDITATION :**

Pour chaque évènement sur les différents circuits du Mans, dont l'Automobile Club de l'Ouest est organisateur, **toute personne souhaitant obtenir une accréditation média pour l'évènement doit remplir entièrement le formulaire de demande d'accréditation**, soit via le formulaire dédié aux épreuves de 24 Heures, soit grâce à un formulaire sur les évènements de plus petite envergure.

Les différents formulaires sont à retrouver via nos communiqués de presse, mis en ligne sur la newsroom de l'Automobile Club de l'Ouest (<https://newsroom.lemans.org/fr/search>).

Pour être prise en compte, toute demande d'accréditation doit impérativement parvenir à l'équipe presse de l'Automobile Club de l'Ouest (accreditations.presse@lemans.org) et celui-ci vous validera ou non votre demande. L'obtention d'une accréditation média donne droit à l'accès gratuit au site durant toute la durée de l'évènement. L'obtention d'une ou plusieurs accréditation(s) à l'occasion d'évènements passés ne constitue pas une garantie pour la délivrance d'une nouvelle accréditation.

**Une accréditation à un évènement ou à la saison peut être suspendue à tout moment pour non-respect de ce règlement et/ou du briefing photographe.**

La demande d'accréditation et la remise de chasuble restent à la discrétion du service presse de l'Automobile Club de l'Ouest qui donnera sa décision finale quant à la validité de l'accréditation une fois la fermeture de la période de demandes d'accréditations. L'organisateur se réserve le droit de refuser une accréditation sans motifs.

L'accréditation média, une fois validée, est strictement personnelle, nominative et ne peut être cédée à un tiers (même en cas de remplacement de dernière minute).

**Toute demande incomplète** (lettre de mission, assurance, photo non conforme...) **ne sera pas prise en considération.**

## **2. BRIEFING PHOTOGRAPHE ACCRÉDITÉ :**

Depuis 2020, le briefing photographe est écrit ou réalisé en vidéo en fonction des épreuves sur les circuits du Mans. Ce dernier est délivré par le service presse de l'Automobile Club de l'Ouest. **Aucune chasuble n'est remise sans le consentement des règles en voies de service.** Ce briefing concerne les photographes et vidéastes accrédités, mais aussi les journalistes souhaitant parcourir les bords de piste des différents circuits. **En cas de non-respect du briefing photographe, le service presse de l'Automobile Club de l'Ouest se réserve le droit de mettre en place différents avertissements avec retrait de la chasuble pour une durée temporaire ou totale, avant le retrait total de l'accréditation.**

## **3. REMISE DE LA CHASUBLE :**

La remise de la chasuble se fait uniquement pendant les ouvertures de la salle de presse et par le chargé de relations presse. Le média doit présenter une assurance mentionnant l'activité de photographe ou vidéaste sur circuit avant de prétendre à une accréditation "photographe / vidéaste".

**Les accrédités déchargent de toute responsabilité les organisateurs de la manifestation.**

Afin de limiter les risques en bord de piste, le chargé de relations presse de l'organisation en lien avec la direction de course peut limiter le nombre de chasubles à deux par média représenté.

## **4. SÉCURITÉ EN VOIES DE SERVICE :**

Tout média ayant reçu une accréditation permettant l'accès en voies de service se doit de porter sa chasuble à tout moment dans l'enceinte du circuit et en bord de piste. La chasuble doit être entièrement visible et rien ne doit limiter la lecture du numéro de chasuble (veste, sac à dos...).

**Toute personne ne disposant pas de cette chasuble se verra refuser l'accès en bord de piste.**

## **5. USAGE DE DRONE :**

Les demandes de survol en drone doivent être transmises 10 jours avant la date envisagée à [drone@lemans.org](mailto:drone@lemans.org)

## **6. VENTE DE PHOTOS/VIDÉOS :**

**Les photos et vidéos réalisées sont à destination unique des médias. L'ensemble des droits d'exploitation de l'image des manifestations sportives appartenant à leurs organisateurs, il est strictement interdit de vendre des photos et vidéos pour des utilisations à des fins marketing ou à des entreprises et organisations concurrentes.**

## **7. CONTACTS**

[medias@lemans.org](mailto:medias@lemans.org)

[accreditations.presse@lemans.org](mailto:accreditations.presse@lemans.org)